

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°738 - ÉDITION DU 26 SEPTEMBRE 2025



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions - Sections féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Football Animation - Sections féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains et Installations sportives



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSport



Gourman'Dit
RÉCEPTION



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025 - 14h00

Présents : MM. JL. Faugeron - JF. Budet - M. Bailliez - J. Letellier

Assiste : J. Garcia-Dantas

Excusé : C. Macina

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



ÉVOCATIONS

REPRISE DOSSIER ECOUEN FC

Objet : Match 53522523 du 15/09/2025 U16 D1 St OUEN L'AUMONE AS 22 / ECOUEN FC 21

Demande d'évocation en date du 15/09/2025 du club **ECOUEN FC** au motif que le joueur **Idrissa K. licence 2548188373** inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus, est susceptible d'être en état de suspension à la date de la rencontre.

Le club de ST OUEN L' AUMONE n'ayant pas répondu dans les délais, la Commission dit demande d'évocation recevable et fondée. Le joueur **Idrissa K. licence 2548188373** était toujours en état de suspension pour la rencontre citée en objet. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de **ST OUEN L'AUMONE AS 22 pour en attribuer le gain à ECOUEN FC 21.**

ST OUEN L'AUMONE AS 22 : 0 but -1 point

ECOUEN FC 21 : 0 but 3 points

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : CREDIT 43,50€

AS ST OUEN L'AUMONE : DEBIT 53,50

AMENDE

AS ST OUEN L'AUMONE : DEBIT 100€ inscription sur feuille de match d'un licencié suspendu

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **Idrissa K. licence 2548188373 avec date d'effet le 29/09/2025.**

DOSSIER CERGY PORTUGAIS

Objet : Match 54135048 du 14/09/2025 CDM D1 PUISEUX LOUVRES FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5

Demande d'évocation formulée par le club de CERGY PORTUGAIS en date du 16/09/2025 au **motif** que le joueur de l'équipe de **PUISEUX LOUVRES FC 5 Ionel C. licence n° 9603489990** est inscrit sur la feuille de match alors qu'il était susceptible d'être en état de suspension.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PUISEUX LOUVRES FC** sur l'inscription sur la feuille de match du joueur cité ci-dessus à la rencontre désignée en objet, alors qu'il est susceptible d'être suspendu, **date d'effet le 19/05/2025.**

Réponse attendue avant le 29/09/2025 12h.

FRAIS DE DOSSIER

CERGY PORTUGAIS : DEBIT 43,50€



RECLAMATIONS

REPRISE DOSSIER ECOUEN FC

Objet : Match 54490086 du 15/09/2025 Coupe du Comité Séniors Challenge Lestruhaut ECOUEN FC 2 / COSMO TAVERNY 2

Réclamation déposée le 15/09/2025 de **ECOUEN FC** au motif que les joueurs suivants :

- **Moussa K. licence 2546268382** muté jusqu'au 02/07/2026
- **Ilyas N. licence 2546363059** muté jusqu'au 04/07/2026
- **Mohamed B. licence 2358047252** muté jusqu'au 08/07/2026
- **Florian R. licence 2547174108** muté jusqu'au 03/07/2026
- **Fouzi B. licence 2318068185** muté jusqu'au 27/01/2026
- **Gilbert P. licence 2318059652** muté jusqu'au 10/07/2026
- **Gabriel D.O.T. licence 2546344432** muté jusqu'au 08/10/2025

Inscrits sur la feuille du match citée en objet, ce qui porte le nombre de mutés à 7 alors que le règlement n'en prévoit que 6 dont 2 hors période.

Le club de **COSMO TAVERNY** n'ayant pas répondu dans les délais, la Commission dit réclamation recevable et fondée. Match perdu à **COSMO TAVERNY 2** au motif d'inscription sur la feuille de match de plus de 6 joueurs mutés.

ECOUEN FC 2 qualifié pour le tour suivant

Dossier transmis à la Commission Coupes

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : CREDIT 43,50€

COSMO TAVERNY : DEBIT 53,50€

REPRISE DOSSIER PIERRELAYE

Objet : Match 54490401 du 14/09/2025 CVO Crédit Mutuel Séniors - Challenge Coutelier MONTMORENCY FC 1 / PIERRELAYE FC 1

Réclamation déposée le 14/09/2025 de **PIERRELAYE FC** au motif que le joueur de l'équipe de **MONTMORENCY FC 1** **Jérémy C. licence n° 2388054836**, a pris part à cette rencontre avant sa date officielle de qualification.

Le club de **MONTMORENCY FC** n'ayant pas répondu dans les délais, la Commission dit réclamation recevable et fondée. Match perdu pour **MONTMORENCY FC 1** au motif participation au match du joueur **Jérémy C. licence n° 2388054836** alors qu'il n'était pas qualifié, date d'enregistrement le 12/09/2025, il faut rajouter 4 jours francs pour la qualification, il était qualifié le 17/09/2025.

FRAIS DE DOSSIER

PIERRELAYE FC : CREDIT 43,50€

MONTMORENCY FC : DEBIT 53,50€

PIERRELAYE FC 1 qualifié pour le tour suivant

Dossier transmis à la Commission Coupes

**DOSSIER VIARMES ASNIERES OL**

Objet : Match 53558098 du 21/09/2025 U16 D2 Gr B PERSAN US 21 / VIARMES ASNIERES OL 21

Réclamation déposée le 22/09/2025 de VIARMES ASNIERES au **motif** que le joueur de l'équipe de **PERSAN US 21** Moumine Prince K. **licence n° 22548090864**, a pris part à cette rencontre avant sa date officielle de qualification.

La Commission dit réclamation recevable et non fondée. Le joueur cité ci-dessus était qualifié et pouvait donc **prendre part** à la rencontre en date du **21/09/25**.

FRAIS DE DOSSIER

VIARMES ASNIERES OL : DEBIT 43,50€

La commission dit **RÉSULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

DOSSIER MENU COURT AS

Objet : Match 55413506 du 21/09/2025 CDM D1 MENU COURT AS 6 / PUISEUX LOUVRES FC 5

Réclamation déposée le 22/09/2025 de **MENU COURT AS** au **motif** que le joueur de l'équipe de **PUISEUX LOUVRES FC 5 M. Cristian Marian M. licence n° 9605375918** a **pris part** à cette rencontre alors qu'il n'était pas qualifié, **date de qualification le 22/09/2025**

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PUISEUX LOUVRES** quant à la participation du joueur cité ci-dessus à la rencontre désignée en objet, **alors qu'il n'était pas qualifié le 21/09/2025**.

Réponse attendue avant le 29/09/2025 12h.

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT AS : DEBIT 43,50€

RESERVES

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Animateur de séance : JL. FAUGERON

Secrétaire de séance : JF. BUDET

Prochaine séance : lundi 29/09/2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Pézière- Podan Mavounzy (Président)- Cokgul

Assistent : Mme Baudry- M. Macina (Comité)

Excusés : Mme Sylvestre – M. Sénécal

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

**MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026**

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

Approuvé à l'unanimité.





ATTENTION – MATCHES REPORTES DES U18 D1 ET D2

LA JOURNEE DU 14 SEPTEMBRE 2025 EN U18 D1 ET U18 D2 EST REPORTEE AU 12 OCTOBRE 2025 À LA SUITE DU TOUR DE COUPE GAMBARDELLA

RAPPEL

**LA COMMISSION N'ACCEPTE PLUS LES ENGAGEMENTS D'EQUIPES POUR LES DERNIERES DIVISIONS
MOTIF : LE CHAMPIONNAT A DEJA DEBUTE**

CONVOCATION CLUB

La Commission convoque le **mardi 30/09/2025 à 18 heures** :

POUR DEUIL ENGHIEU FC

-Monsieur le Président ou son Représentant

Motif : Désignation de terrain pour vos matches

REMERCIEMENTS ARBITRES

-Monsieur VERECQUE Clément

-Monsieur SAPMAZ Serkan

COURRIERS DES CLUBS

ARNOUVILLE AS

Mail du 17/09/2025

Pris note de votre changement de terrain pour votre équipe VETERANS + 55 ans

Nouvelle installation : Stade de la Vallée- ARNOUVILLE

Motif : Travaux sur le Stade Léo Lagrange.

Accord de la COC

ECOUEU FC

Mail du 23/09/2025

U14 D5 Poule A

La Commission prend en compte votre demande d'engagement d'une équipe U14. Elle évoluera en D5 Poule A à la place de l'exempt 1.

Le match du 20/09/2025, HERBLAY ES/ECOUEU FC est reporté à une date ultérieure.

Le prochain match est fixé au 27/09/2025

Accord de la COC





BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 19/09/2025

U14 D5 Poule A

Motif : Amende pour suppression d'équipe après parution des calendriers

La Commission a bien demandé la confirmation des inscriptions dans les dernières divisions (voir PV du 02/09/2025)

VEMARS ST WITZ

Mail du 22/09/2025

U14 D5 Poule A

Match du 20/09/2025

VEMARS ST WITZ FC 21/BEZONS USO 23

Feuille de match incomplète et irrégulière

La Commission attend la feuille de match correcte

La Commission demande à BEZONS USO la confirmation du résultat.

Amende : VEMARS FC 10 euros

CROISSY US

Mail du 19/09/2025

L'équipe d'ARGENTEUIL RC est forfait général

PIERRELAYE FC

Mail du 21/09/2025

La Commission ne peut satisfaire votre demande.

Nous vous avons affecté le seul numéro d'alternance disponible.

Faire une demande de changement de terrain pour toute la saison.

ECOUEN FC et MERY MERIEL FC

Mails du 22/09/2025

Match n° 53522914 du 21/09/2025

Article 40.1 du RS du DVOF

Match perdu par pénalité à MERY MERIEL FC

MERY MERIEL FC : 0 but -1pt

ECOUEN FC : 0 but 3pts

Motif : absence de l'arbitre central

INFORMATION INSCRIPTIONS EQUIPES

La Commission Calendriers et Organisation des Compétitions a pris en compte, dans la mesure du possible, les desiderata envoyés à ce jour par les clubs.





DEMANDE DE DEROGATION HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON sauf (les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories)

VAUREAL FCM

Mail du 16/09/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des U14 D3 Poule B débiteront à 14h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.

GROSLAY FC

Mail du 22/09/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des U14 D5 Poule C débiteront à 16h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.

ST LEU FC

Mail du 23/09/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des U14 D3 Poule C débiteront à 13h00

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

Nouvelle installation : Complexe Sportif Jean MOULIN – ST LEU

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.

BEAUMONT MOURS ENTENTE

Mail du 22/09/2025

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-14 D3 débiteront à 13h00

-U15 D2 débiteront à 15h30

Sauf dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission.





CONFIRMATION DE RESULTAT

U18 D2 Poule B

Match n°53522385

HERBLAY ES/COURDIMANCHE AS du 21/09/2025

La Commission donne match perdu par pénalité au club d'HERBLAY ES (équipe incomplète en cours de partie)

Art.40.1 des RS

La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. La perte d'un match par pénalité est prononcée dans les cas suivants :

- Forfait avisé ou non,
- Équipe incomplète en cours de partie

HERBLAY ES: 0 but -1pt

COURDIMANCHE AS: 13 buts 3pts

U14 D2 Poule A

Match n° 53520706

PERSAN US 03/CERGY PONTOISE FC du 20/09/2025

La Commission confirme le résultat :

PERSAN US 03 : 4 buts 3pts

CERGY PONTOISE FC : 0 but 0pt

DEMANDES FOOTCLUBS

ERMONT AS

SENIORS D2 Poule A

Match n°53526403

ERMONT AS/JOUY LE MOUTIER FC du 28/09/2025

Nouvelle Installation : Stade Auguste RENOIR 2 – ERMONT**Nouvel horaire : 14h00****Motif : Organisation des vestiaires.**

Accord de la COC

ENT.SANNOIS ST GRATIEN

U14 D4 Poule C

Match n°54455970

ENT.SANNOIS ST GRATIEN/ARNOUVILLE AS du 27/09/2025

Nouvelle installation : Stade Robert LEMOINE – ST GRATIEN**Motif : Terrain Auguste DELAUNE de SANNOIS en travaux.**

Accord de la COC

SARCELLES AAS

U14 D5 Poule A

Match n°53521160

SARCELLES AAS/ST BRICE FC du 27/09/2025

Nouvelle installation : Stade Léo LAGRANGE 2 – SARCELLES**Nouvel horaire : 13H00****Motif : Terrain disponible**

Accord des 2 Clubs

Accord de la COC





GOUSSAINVILLE FC

U18 D1 Poule Unique

Match n° 53522067

GOUSSAINVILLE FC/JOUY LE MOUTIER FC du 05/10/2025

Nouvel horaire : 12H30

Motif : Installation indisponible

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MAGNY EN VEXIN FC

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610458

MAGNY EN VEXIN FC/FOSSES UFS du 28/09/2025

Match maintenu à la date officielle

Motif : manque arrêté municipal pour terrain indisponible

PERSAN US 03

SENIORS D3 Poule A

Match n° 53567191

OSNY FC/PERSAN US 03 du 28/09/2025

Demande de report.

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande, pas de motif valable.

MERY MERIEL FC

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 53524978

MERY MERIEL FC/THILLAY ESM du 15/03/2025

Nouvel horaire : 09H45

Motif : terrain disponible à cette date.

Accord de la COC

ECOUEN FC

Critérium VETERANS + 55 Ans Poule B

Match n° 54138220

ECOUEN FC/CORMEILLAIS ACS du 19/10/2025

Nouvelle date : 28/09/2025 (match avancé)

Nouvelle installation : Stade Municipal 1 – ECOUEN

Motif : terrain disponible.

Accord des 2 Clubs

Accord de la COC

ST BRICE FC

U14 D1 Poule Unique

Match n° 53520490

ST BRICE FC/VILLIERS LE BEL FC du 27/09/2025

Nouvel horaire : 15h00

Motif : terrain disponible

Accord des 2 clubs

Accord de la COC





REPORT DE MATCH

JS PONTOISIENNE

Feuille de match reçue

U14 D5 Poule D

Match n°53526228

PONTOISIENNE JS/OSNY FC du 20/09/2025

Nouvelle date : 25/10/2025

Motif : Problème administratif

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ECOUEN FC

U14 D5 Poule A

Match n° 54425921

HERBLAY ES/ECOUEN FC du 20/09/2025

Nouvelle date : 25/10/2025

Motif : Nouvel engagement du FC ECOUEN

Accord de la COC

ROISSY MONTI FC

ANCIENS D4

Match n° 54609627

ROISSY AF MONTI/MONTMORENCY du 05/10/2025

Nouvelle date : 12/10/2025

Motif : Fermeture des terrains de ROISSY en FRANCE du 04/10/2025 au 06/10/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ROISSY EN FRANCE US

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556139

ROISSY EN FRANCE US/BEAUCHAMP AS du 05/10/2025

Nouvelle date : 28/09/2025

Motif : Fermeture des terrains de ROISSY EN FRANCE du 04/10/2025 au 06/10/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

JOUY LE MOUTIER FC

SENIORS D1

Match n° 54551938

JOUY LE MOUTIER FC/VAUREAL FCM du 28/09/2025

Motif : match reporté à une date ultérieure.

DESENGAGEMENTS DES EQUIPES

-PUISEUX LOUVRES D1 FEMININES

-FOSSES UF D1 FEMININES





AMENDES

FORFAIT AVISE SANS AMENDE

1ER FORFAIT

PERSAN US 03

SENIORS D3 Poule A

Match n° 53567181

PERSAN US 03/MARLY LA VILLES ES du 21/09/2025

PERSAN US 03 : 0 buts -1pt

MARLY LA VILLES ES : 5 buts 3pts

FONTENAY FC

SENIORS D4 Poule B

Match n° 54557189

FONTENAY FC/BEAUMONT MOURS ENTENTE du 21/09/2025

FONTENAY FC : 0 but -1pt

BEAUMONT MOURS ENTENTE : 5 buts 3pts

COURDIMANCHE AS

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610450

PONTOISIENNE JS/COURDIMANCHE AS du 21/09/2025

PONTOISIENNE JS : 5 buts 3pts

COURDIMANCHE AS : 0 but -1pt

BOUFFEMONT AC

U14 D5 Poule A

Match n° 54425920

ENT. SANNOIS ST GRATIEN/BOUFFEMONT AC du 20/09/2025

ENT.SANNOIS ST GRATIEN : 5 buts 3pts

BOUFFEMONT AC : 0 but -1pt

VALLEE DU SAUSSERON ES

U14 D5 Poule C

Match n° 53715535

GONESSE RC/VALLEE DU SAUSSERON du 20/09/2025

GONESSR RC : 5 buts 3pts

VALLEE DU SAUSSERON ES : 0 but -1pts

DEUIL ENGHEN FC

U14 D4 Poule C

Match n° 54455967

DEUIL ENGHEN FC/ENT.SANNOIS ST GRATIEN du 20/09/20225

DEUIL ENGHEN FC : 0 but -1pt

ENT.SANNOIS ST GRATIEN : 5 buts 3pts



**FONTENAY FC**

U14 D4 Poule A

Match n° 53521156

FONTENAY FC/GONESSE RC du 20/09/2025

FONTENAY FC : 0 but -1pt

GONESSE RC: 5 buts 3pts

2EME FORFAIT**ERAGNY AS FC**

CDM D1

Match n°54135044

THILLAY ESM/ERAGNY AS FC du 21/09/2025

THILLAY ESM : 5 buts 3pts

ERAGNY AS FC : 0 but -1pt

MAGNY EN VEXIN FC

U16 D3 Poule C

Match n° 53558413

FONTENAY FC/MAGNY EN VEXIN FC du 21/09/2025

FONTENAY FC : 5 buts 3pts

MAGNY EN VEXIN FC : 0 but -1pts

FORFAIT AVEC AMENDE**1ER FORFAIT****MONTMORENCY FC**

Critérium VETERANS + 45 AN Poule C

Match n° 54136011

ENT.COURDIMANCHE MENU COURT AS/MONTMORENCY FC du 21/09/2025

ENT.COURDIMANCHE MENU COURT AS : 5 buts 3pts

MONTMORENCY FC : 0 but -1pt

Amende : 30 euros**SURVILLIERS AVENIR**

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 53672841

ENT.ROISSY THILLAY/SURVILLIERS AVENIR du 14/09/2025

ENT.ROISSY THILLAY : 5 buts 3pts

SURVILLIERS AVENIR : 0 but -1pt

Amende : 30 euros**PERSAN US 03**

U16 D2 Poule B

Match n° 53558108

MONTMAGNY FC/PERSAN US 03 du 14/09/2025

MONTMAGNY FC : 5 buts 3pts

PERSAN US 03 : 0 but -1pt

Amende : 30 euros



MONTMORENCY FC

U18 D2 Poule A

Match n° 53551173

MONTMORENCY FC/MARLY LA VILLE ES du 21/09/2025

MONTMORENCY FC : 0 but -1pt

MARLY LA VILLE ES : 5 buts 3pts

Amende: 30 euros

ARNOUVILLE AS

U14 D5 Poule C

Match n° 53715536

BEAUCHAMP AS/ARNOUVILLE AS du 20/09/2025

BEAUCHAMP AS : 5 buts 3pts

ARNOUVILLE AS : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

FORFAITS GENERAUX

ST BRICE FC

SENIORS D4 Poule A

Amende : 110 euros

NEUVILLE AS

Critérium VETERANS + 55 ans Poule A

Amende : 110 euros

ARGENTEUIL RC

Critérium VETERANS + 55 ans Poule A

Amende : 110 euros

PARMAIN AC

U14 D5 Poule B

Amende: 110 euros

PERSAN US 03

U14 D4 Poule C

Amende: 110 euros

PERSAN US 03

U16 D3 Poule B

Amende : 110 euros

PUISEUX LOUVRES FC

U16 D4 Poule Unique

Amende : 110 euros

PUISEUX LOUVRES FC

U18 D3 Poule B

Amende: 110 euros

EZANVILLE ECOUEN US

U14 D5 Poule D

Amende : 110 euros

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 16 septembre 2025

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

14 septembre 2025 CLOTURE DES ENGAGEMENTS PAR GOOGLEFORMS

Par club, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte en critérium

U15F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)

U15F à 11 : minimum de 11 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)

U18F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)

U18F à 11 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)

Engagements d'équipe U15F, U18F et senior F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Par club ou entente, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte en critérium

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

U15F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)

U15F à 11 : minimum de 11 joueuses dans la catégorie + 3 U13F possibles (nées en 2013)

U18F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)

U18F à 11 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U15F possibles (nées en 2011)

Senior F à 8 : minimum de 8 joueuses dans la catégorie dont 8 U18F (nées en 2008) possible

NOTA :

Les seniors F à 11 disputent le championnat en D1 géré par la COC

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn



**FOOT à 8**

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS DES CLUBS**ECOUEN FC**

U15F à 8

Mail du 08/09/25

Non prise en compte de votre engagement

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle

ADAMOIS OL

U18F

Mail du 12/09/25

Prise en compte de votre demande d'inscrire votre équipe U18F à 8 à la place de U18F à 11

MONTMAGNY S

U15F à 8

Mail du 12/09/25

Non prise en compte de votre engagement

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle

VIARMES ASNIERES OL

U15F

Mail du 11/09/25

Non prise en compte de votre engagement.

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**RAS****RENCONTRES REPORTEES****RAS****APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE****RAS****FORFAITS AVISES****RAS**



FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS

ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critères à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F)

ou 11 joueuses de la catégorie pour les critères à 11 (U15F et U18F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

CLUB				
Stade				
Surface	Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				
	Equipe(s)	Responsable	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F				
U13F				
U15F				
U18F				
Senior F				

Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.

Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION EN COMITE RESTREINT DU 23 SEPTEMBRE 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



**ATTENTION****HORAIRES DES MATCHES DE COUPES***(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS CHALLENGE COUTELIER

Pour donner suite au courrier du club de **DOMONT FC**, la Commission corrige l'erreur produite sur le Procès-Verbal du 16/09/2025 diffusé dans le FOOT OFFICIEL n° 737 stipulant du forfait de l'équipe de **DOMONT FC 1** au profit de l'équipe de **MENUCOURT AS 1**.

C'est bien l'équipe de **MENUCOURT AS 1** qui a déclaré forfait pour cette rencontre (n° 54490396) et non **DOMONT FC 1**.

DOMONT FC 1 qualifié pour le prochain tour. **MENUCOURT AS** éliminé de la compétition.





COUPE DU COMITE - CHALLENGE LESTRUHAUT SENIORS

2er Tour

12 octobre 2025 À 15h00

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	MONTMAGNY FC 2	VILLIERS LE BEL FC 2
2	ADAMOIS OL 2	ERMONT AS 3
3	CORMEILLAIS ACS 2	ST LEU 95 FC 2
4	ST LEU 95 FC 3	ENT. BEAUMONT MOURS 2
5	ARGENTEUIL FC 3	ST OUEN L'AUMONE AS 3
6	CERGY PONTOISE FC 3	MARLY LA VILLE ES 2
7	PIERRELAYE FC 3	BEZONS USO 2
8	EAUBONNE FOOT CSM 2	ARGENTEUIL FC 2
9	ST PRIX ES 2	GOUSSAINVILLE FC 2
10	OSNY FC 3	ERMONT AS 2
11	JOUY LE MOUTIER FC 2	ST BRICE FC 2
12	DOMONT FC 3	GROSLAY FC 2
13	MAGNY EN VEXIN FC 2	VAUREAL FCM 2
14	MONTSOULT BAILLET US 2	GONESSE RC 2
15	MERY MERIEL FC 2	THILLAY VAUD'HERLAND 2
16	GONESSE RC 3	ARNOUVILLE FAS 2

Exempt : ECOUEN FC 2





COUPE DU VAL - D'OISE - CREDIT MUTUEL - U16

1er Tour

12 octobre 2025 à 13h30

1	MONTMORENCY FC 21	BEAUCHAMP AS 21
2	VALLEE DU SAUSSERON ES 21	PIERRELAYE FC 21
3	GONESSE RC 21	GARGES LES GONESSE FCM 21
4	GROSLAY FC 21	ECOUEN FC 21
5	MARCOUVILLE CITY CP 21	FRANCONVILLE FC 21
6	VEXIN AS 21	ADAMOIS OL 21
7	JEUNESSE ENGHIEU DEUIL 21	ERMONT ACL
8	VILLIERS LE BEL FC 21	PERSAN US 21
9	NEUVILLE / OISE AS 21	DEUIL ENGHIEU FC 21
10	BRUYERES BERNES USM 21	FOSSES FU 21
11	MENUCOURT AS 21	PARMAIN AC 21
12	GOUSSAINVILLE FC 21	VIARMES ASNIERES OL 21
13	HERBLAY ES 21	PONTOISIENNE JS 21
14	MARLY LA VILL ES 21	ST PRIX ES 21
15	COURDIMANCHE AS 21	OSNY FC 21
16	MERY MERIEL FC 21	MONTIGNY FC 95 21
17	COSMO TAVERNY 21	JOUY LE MOUTIER FC 21
18	ARGENTEUIL FC 21	VAUREAL FCM 21
19	BEZONS USO 21	ENT. BEAUMONT MOURS 21
20	ERMONT AS 21	MONTMAGNY FC 21
21	ARNOUVILLE FAS 21	AUVERS ENNERY FC 21
22	CHAMPAGNE SFC 95 21	MAGNY EN VEXIN FC 21
23	FONTENAY EN PARISIS 21	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 21
24	ROISSY EN FRANCE US 21	EAUBONNE FOOT CSM 21





COUPE DU COMITE - U16

1er Tour

12 octobre 2025 à 13h30

1	CERGY PONTOISE FC 24	CORMEILLAIS ACS 22
2	FOSSES FU 22	ENTENTE SSG 22
3	ST OUEN L'AUMONE AS 22	ST LEU 95 FC 22
4	HERBLAY ES 22	ARGENTEUIL FC 22
5	MONTMORENCY FC 22	VAUREAL FCM 22
6	ERMONT ACL 22	ROISSY EN FRANCE US 22
7	DEUIL ENGHIEU FC 22	FRANCONVILLE FC 22
8	GONESSE RC 22	ERMONT AS 22
9	GOUSSAINVILLE FC 22	MERY MERIEL FC 22
10	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 22	ECOUEN FC 23
11	JOUY LE MOUTIER FC 22	ARGENTEUIL RC 23
12	GARGES LES GONESSE FCM 22	CERGY PONTOISE FC 23
13	MENUCOURT AS 22	CORMEILLAIS ACS 23
14	ECOUEN FC 22	ST BRICE FC 22
15	BEAUCHAMP AS 22	COSMO TAVERNY 22
16	PERSAN US 22	OSNY FC 22
17	SARCELLES AAS 24	MONTMAGNY FC 22





COUPE DU COMITE ANCIENS

Modifications horaires

Pour cause de matchs programmés à la même heure sur un même terrain, les rencontres du premier tour de la Coupe du Comité Anciens se dérouleront aux horaires présentés ci-dessous.

MAT CH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR	Horaire
1	BEAUCHAMP AS 32	DEUIL ENGHIE FC 31	9h
13	BEAUCHAMP AS 33	MONTMAGNY FC 32	11h

Prévenir vos adversaires.

COUPE DU VAL-D'OISE +45

Pour cause de matchs programmés à la même heure sur un même terrain, et après avis pris auprès de **MONTSOULT BAILLET US**, la rencontre n° 54693038 **MONTSOULT BAILLET US 35** vs **MERY MERIEL FC 35**, la Commission décide de l'inversion de la rencontre.

Cette dernière se déroulera sur les installations de **MERY MERIEL FC**, Stade Municipal Rue du Port à Mériel.

Secrétaire de séance : C. Maillet

Prochaine commission : 30/09/2025.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Doucara – M Joseph – Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Bastos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.





COURRIERS DES CLUBS

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 22 09 25

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe U8 & 1 équipe U9 supplémentaires

DOMONT FC : Mail du 15 09 25

Pris note de votre demande concernant vos équipes U6 à U13

EAUBONNE CSM : Mail du 18 09 25

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes U10 & U11.

ECOUEN FC : Mail du 22 09 25

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe U9 supplémentaire

ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE : Mail du 21 09 25

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes U7 à U9. La commission enregistre qu'une seule équipe U8.

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 17 09 25

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes U7 à U9. Comme indiqué dans PV du 15/09 les engagements des équipes U6 à U9 étaient à faire via FAL. Le google form était réservé lui pour les équipes engagées en critérium et coupe soit de U10 à U13.

MONTIGNY FC : Mail du 17 09 25

Pris note de votre information concernant le nombre d'équipes U13. La commission apporte les modifications nécessaires.

OSNY FC : Mail du 18 09 25

Pris note de votre demande concernant la réception des plateaux

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 17 09 25

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U9 en phase 3. Cette dernière ne sera ouverte qu'à partir d'avril donc c'est normal que vous ne puissiez pas engager d'équipe supplémentaire. La commission vous demande cependant de confirmer le nombre d'équipes U9 pour ce début de saison. La commission vous rappelle également qu'il est possible aux clubs de modifier le nombre d'équipes U6/U7 – U8 et U9 à chaque période de vacances scolaires par mail officiel.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 16 09 25

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes U7 à U9. Pour rappel l'engagement des équipes U6 à U9 était à faire via FAL. Rien n'apparaissait pour votre club.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 18 09 25

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes U6 à U9, soit :

2 équipes U6/U7

1 équipe U !

1 équipe U9

THILLAY ESM : Mail du 18 09 25

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes en critérium. La commission fera le maximum pour intégrer vos équipes car la date limite d'engagement était le 10/09. Il est donc normal que le lien ne fonctionne plus au 18/09.

VILLIERS FC : Mail du 28 09 25

Pris note de votre demande retrait d'1 équipe U12 – critérium départemental. Après vérification la commission doit vous laisser dans la même série. La commission vous demande de prévenir vos adversaires que vous n'avez que 2 équipes.





INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participe aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7.

La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 Septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 Septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPTE.

PLATEAUX U8 & U9

Les premiers plateaux U8 & U9 sont visibles sur le site du DVOF (Épreuves – Football Animation & Loisirs - Choix de la catégorie U8 ou U9 et recherche du club concerné) ou dans FAL.

Chacun pourra voir s'il est centre ou sa destination. La commission demande également aux clubs de bien vérifier le nombre d'équipes à présenter (1 équipes = 6 joueurs). Pour rappel : les clubs qui se déplacent doivent impérativement remettre leur feuille de présence dûment complétée au responsable du centre avant le début du plateau.





RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

Ci-dessous liste des clubs ayant effectué les engagements d'équipes dans FAL ou par mail modificatif.

La commission vous rappelle les indications suivantes :

Série 1 = 1 équipes par club

Série 2 = 2 équipes par club

Série 3 = 3 équipes par club

Série 4 = 4 équipes par club

LISTE DES CLUBS PAR NOMBRE D'EQUIPES

Catégorie :

U10

2025- 2026

PHASE 1

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2		SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	AVENIR U10
	GR A		GR A-B		GR G-H		GR A-B-C		GR A - U10
1	GROSLAY FC 2	1	ERMONT AcF 1	1	ARNOUVILLE FAS 1	1	BEZONS USO 1	1	CERGY-PONTOISE FC 1
2	MARLY ES 2	2	BEAUMONT-MOURS ENT. 1	2	GONESSE RC 1	2	BEAUCHAMP AS 1	2	VAUREAL FCM 1
3	CHAUMONTEL-LUZ AS 1	3	ADAMOIS OL 1	3	FRANCONVILLE FC 2	3	ENGHIEN-DEUIL AJ 1	3	MÉRY-MÉRIEL FC 1
4	BRUYERES-BERNES USM 1	4	PONTOISIENNE JS 1	4	ARGENTEUIL FC 3	4	VIARMES-ASNIERES OL 1	4	JOUY LE MOUTIER FC 1
5	VEMARS ST WITZ FC 1	5	OSNY FC 2	5	EAUBONNE CSM 1	5	PERSAN US 1	5	ST OUEN AS 1
6	FOSSÉS FU 2	6	ST OUEN AS 2	6	PUISEUX-LOUVRES FC 1	6	ENTENTE SSG 2	6	OSNY FC 1
7	BOUFFEMONT AC 1	7	ST PRIX ES 1	7	GARGES FCM 2	7	GOUSSAINVILLE FC 1	7	ERAGNY FC 1
8	SURVILLIERS AV 1	8	SARCELLES AAS 1	8	ERAGNY FC 2	8	VILLIERS FC 2	8	HERBLAY ES 1
	GR B		GR C-D		GR I-J		GR D-E-F		GR B - U10
1	AUVERS-ENNERY FC 1	1	CERGY-PONTOISE FC 2	1	MONTMORENCY FC 1	1		1	MARLY ES 1
2	EZANVILLE US 1	2	RC ARGENTEUIL 2	2	ST LEU FC 2	2		2	GROSLAY FC 1
3	GAFEPB 1	3	JOUY FC 2	3	COSMO TAVERNY 2	3		3	ST BRICE FC 1
4	MÉRY-MÉRIEL FC 2	4	CORMEILLAIS ACS 1	4	ECOUEN FC 2	4		4	ECOUEN FC 1
5	FRETTOISE ES 1	5	COURDIMANCHE AS 1	5	SOISY AM FC 2	5		5	FOSSÉS FU 1
6	MONTSOULT-BAILLET US 1	6	MONTIGNY FC 1	6	NEUVILLE AS 1	6		6	VILLIERS FC 1
7	THILLAY ESM 1	7	ERMONT AmS 2	7	VEXIN AS 1	7		7	DEUIL-ENGHIEN FC 1
8	DEUIL-ENGHIEN FC 2	8	EXEMPT	8	EXEMPT	8		8	GARGES FCM 1
	GR C		GR E-F						GR C - U10
1	HERBLAY ES 2	1	VAUREAL FCM 2					1	RC ARGENTEUIL 1
2	BELLOY ST MARTIN ASC 1	2	CERGY-PONTOISE FC 3					2	ST LEU FC 1
3	FONTENAY FC 1	3	ARGENTEUIL FC 2					3	COSMO TAVERNY 1
4	ENTENTE SSG 3	4	ST BRICE FC 2					4	FRANCONVILLE FC 1
5	MENUCOURT AS 1	5	ROISSY US 1					5	ARGENTEUIL FC 1
6	EXEMPT	6	SOISY AM FC 1					6	ENTENTE SSG 1
7	CHAMPAGNE SFC 1	7	SARCELLES AAS 2					7	MONTMAGNT FC 1
8	PIERRELAYE FC 1	8	MONTMAGNT FC 2					8	ERMONT AmS 1





LISTE DES CLUBS PAR NOMBRE D'EQUIPES

Catégorie :

U11

2025- 2026

PHASE 1

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2		SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	AVENIR U11
	GR A		GR A-B		GR G-H		GR A-B-C		GR A - U11
1	GROSLAY FC 2	1	ERMONT AcF 1	1	ARNOUVILLE FAS 1	1	ST LEU FC 2	1	CERGY-PONTOISE FC 1
2	MARLY ES 2	2	BEAUMONT-MOURS ENT. 1	2	GONESSE RC 1	2	BEZONS USO 1	2	VAUREAL FCM 1
3	CHAUMONTEL-LUZ AS 1	3	ADAMOIS OL 1	3	FRANCONVILLE FC 2	3	ECOUEN FC 2	3	MÉRY-MÉRIEL FC 1
4	BRUYERES-BERNES USM 1	4	PONTOISIENNE JS 1	4	ARGENTEUIL FC 3	4	COSMO TAVERNY 2	4	JOUY FC 1
5	VEMARS ST WITZ FC 1	5	OSNY FC 2	5	EAUBONNE CSM 1	5	ENTENTE SSG 2	5	ST OUEN AS 1
6	FOSSES FU 2	6	ST OUEN AS 2	6	PUISEUX-LOUVRES FC 1	6	PERSAN US 1	6	OSNY FC 1
7	BOUFFEMONT AC 1	7	ST PRIX ES 1	7	GARGES FCM 2	7	HERBLAY ES 2	7	ERAGNY FC 1
8	SURVILLIERS AV 1	8	SARCELLES AAS 1	8	ERAGNY FC 2	8	GOUSSAINVILLE FC 1	8	HERBLAY ES 1
						9	VILLIERS FC 2		
						10	SOISY AM FC 1		
	GR B		GR C-D		GR I-J				GR B - U11
1	AUVERS-ENNERY FC 1	1	CERGY-PONTOISE FC 2	1	BEAUCHAMP AS 1			1	MARLY ES 1
2	EZANVILLE US 1	2	RC ARGENTEUIL 2	2	MAGNY EN VEXIN FC 1			2	GROSLAY FC 1
3	GAPEPB 1	3	JOUY FC 2	3	VIARMES-ASNIERES OL 1			3	ST BRICE FC 1
4	MÉRY-MÉRIEL FC 2	4	CORMEILLAS ACS 1	4	ENGHIEN-DEUIL AJ 1			4	ECOUEN FC 1
5	FRETTOISE ES 1	5	COURDIMANCHE AS 1	5	DOMONT FC 1			5	FOSSES FU 1
6	MONTSOULT-BAILLET US 1	6	MONTIGNY FC 1	6	MENUCOURT AS 1			6	VILLIERS FC 1
7	LE THILLAY ESM 1	7	ERMONT AmS 2	7	PIERRELAYE FC 1			7	DEUIL-ENGHIEN FC 1
8	DEUIL-ENGHIEN FC 2	8	EXEMPT	8	CHAMPAGNE SFC 1			8	GARGES FCM 1
	GR C		GR E-F						GR C - U11
1	BONNEUIL ASC 1	1	VAUREAL FCM 1					1	RC ARGENTEUIL 1
2	MONTMORENCY FC 1	2	CERGY-PONTOISE FC 3					2	ST LEU FC 1
3	PARMAIN AC 1	3	ARGENTEUIL FC 2					3	COSMO TAVERNY 1
4	VALLÉE DU SAUSSERON 1	4	ST BRICE FC 2					4	FRANCONVILLE FC 1
5	NEUVILLE AS 1	5	ROISSY US 2					5	ARGENTEUIL FC 1
6	CERGY-PONTOISE FC 4	6	EXEMPT					6	ENTENTE SSG 1
7	EXEMPT	7	SARCELLES AAS 2					7	MONTMAGNY FC 1
8	VEXIN AS 1	8	MONTMAGNY FC 2					8	ERMONT AmS 1





LISTE DES CLUBS PAR NOMBRE D'EQUIPES

Catégorie :

U12

2025- 2026

PHASE 1

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2		SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	AVENIR U12
	GR A		GR A-B		GR G-H		GR A-B-C		GR A
1	GROSLAY FC 2	1	ADAMOIS OL 1	1	PONTOISIENNE JS 1	1	CERGY-PONTOISE FC 3	1	CERGY-PONTOISE FC 2
2	AUVERS-ENNERY FC 1	2	RC ARGENTEUIL 3	2	CORMEILLAIS ACS 1	2	ENGHIEN-DEUIL AJ 1	2	MÉRY-MÉRIEL FC 1
3	PIERRELAIE FC 1	3	JOUY FC 2	3	HERBLAY ES 3	3	BEZONS USO 1	3	ERAGNY FC 1
4	CHAUMONTEL-LUZ AS 1	4	HERBLAY ES 2	4	ARGENTEUIL FC 3	4	GOUSSAINVILLE FC 1	4	JOUY FC 1
5	BEAUMONT-MOURS ENT. 2	5	OSNY FC 2	5	CHAMPAGNE SFC 1	5	VILLIERS LE BEL FC 2	5	ST OUEN AS 2
6	EAUBONNE CSM 1	6	MONTIGNY FC 1	6	ERAGNY FC 2	6	PERSAN US 1	6	OSNY FC 1
7	NEUVILLE AS 1	7	ERMONT AcF 1	7	EXEMPT	7		7	VAUREAL FCM 1
8	MENUCOURT AS 1	8	VAUREAL FCM 2	8	MAGNY FC 1	8		8	HERBLAY ES 1
	GR B		GR C-D		GR I-J				GR B
1	EZANVILLE US 1	1	PUISEUX-LOUVRES FC 1	1	FOSSÉS FU 1			1	DEUIL-ENGHIEN FC 1
2	DEUIL-ENGHIEN FC 2	2	MONTMORENCY FC 1	2	ENTENTE SSG 3			2	GROSLAY FC 1
3	COURDIMANCHE AS 1	3	ST LEU FC 3	3	MARLY ES 1			3	MONTMAGNY FC 1
4	FONTENAY FC 1	4	COSMO TAVERNY 2	4	ECOUEN FC 2			4	GONESSE RC 1
5	MONTSOULT-BAILLET US 1	5	EXEMPT	5	LE THILLAY ESM			5	BEAUMONT-MOURS ENT. 1
6	FRANCONVILLE FC 2	6	ROISSY US 1	6	SARCELLES AAS 3			6	ST BRICE FC 2
7	VÉMARS ST WITZ FC 1	7	ST BRICE FC 2	7	ST PRIX ES 1			7	GARGES FCM 1
8	MÉRY-MÉRIEL FC 2	8	BEAUCHAMP AS 1	8	SOISY AM FC 2			8	VILLIERS FC 1
	GR C		GR E-F						GR C
1	BOISSY-CHARS ENT. 1	1	BELLOY ST MARTIN ASC 1					1	RC ARGENTEUIL 2
2	BOUFFEMONT AC 1	2	ARNOUVILLE FAS 1					2	ENTENTE SSG 2
3	GONESSE RC 2	3	BRUYERES-BERNES USM 1					3	COSMO TAVERNY 1
4	GAFEPB 1	4	MONTMAGNY FC 2					4	ST LEU FC 2
5	SURVILLIERS AV 1	5	SARCELLES AAS 2					5	FRANCONVILLE FC 2
6	VIARMES-ASNIERES OL 1	6	EXEMPT					6	ARGENTEUIL FC 2
7	ERMONT AmS 3	7	SOISY AM FC 1					7	BEAUCHAMP AS 1
8	ST OUEN AS 3	8	GARGES FCM 2					8	ERMONT AmS 2





LISTE DES CLUBS PAR NOMBRE D'EQUIPES

Catégorie :

U13

2025- 2026

PHASE 1

N°	SERIE 1		SERIE 1	N°	SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	AVENIR U13
	GR A		GR D		GR A-B		GR A-B-C		GR A
1	GROSLAY FC 1	1	CORMEILLAIS ACS 1	1	ADAMOIS OL 1	1	ENTENTE SSG 2	1	DEUIL-ENGHIEN FC 1
2	AUVERS-ENNERY FC 1	2	FRETTOIS ES 1	2	RC ARGENTEUIL 2	2	CERGY-PONTOISE FC 2	2	ENTENTE SSG 1
3	PIERRELAIE FC 1	3	MONTMAGNY FC 1	3	JOUY LE MOUTIER FC 1	3	ARGENTEUIL FC 1	3	ERAGNY FC 1
4	CHAUMONTEL-LUZ AS 1	4	BRUYERES-BERNES USM 1	4	HERBLAY ES 1	4	BEZONS USO 1	4	ST LEU FC 1
5	DOMONT FC 1	5	VALLÉE Du Sausseron ES 1	5	OSNY FC 1	5	PERSAN US 1	5	FRANCONVILLE FC 1
6	EAUBONNE CSM 1	6	PARMAIN AC 1	6	MONTIGNY FC 1	6	SARCELLES AAS 2	6	ST BRICE FC 1
7	EXEMPT	7	MAGNY EN VEXIN FC 1	7	ERMONT AcF 1	7		7	GARGES FCM 1
8	MENUCOURT AS 1	8	EXEMPT	8	VAUREAL FCM 1	8		8	ST PRIX ES 1
				9	VIARMES-ASNIERES OL 1			9	VAUREAL FCM 1
				10	VEXIN AS 1			10	VILLIERS LE BEL FC 1
	GR B		GR E		GR C-D				
1	EZANVILLE -ECOUEEN US 1	1	ENGHIEN-DEUIL AJ 1	1	PUISEUX-LOUVRES FC				
2	DEUIL-ENGHIEN FC 2	2	BONNEUIL ASC 1	2	MONTMORENCY FC 1				
3	COURDIMANCHE AS 1	3	GOUSSAINVILLE FC 1	3	ST LEU FC 2				
4	EXEMPT	4	SOISY AM FC 1	4	COSMO TAVERNY 1				
5	MONTSOULT-BAILLET US 1	5	ROISSY US 1	5	SARCELLES AAS 3				
6	FRANCONVILLE FC 2	6	EXEMPT	6	BEAUMONT-MOURS ENT. 1				
7	VÉMARS ST WITZ FC 1	7	GARGES FCM 2	7	ST BRICE FC 2				
8	MÉRY-MÉRIEL FC 1	8	ST PRIX ES 1	8	BEAUCHAMP AS 1				
				9	VILLIERS LE BEL FC 2				
				10	EXEMPT				
	GR C								
1	EXEMPT								
2	BELLOU ST MARTIN ASC 1								
3	GONESSE RC 1								
4	GAFEPB 1								
5	SURVILLIERS AV 1								
6	CHAMPAGNE SFC 1								
7	ERMONT AmS 2								
8	ST OUEN AS 2								

PROCHAINE REUNION LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 16 septembre 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos ou via tablette ou foot compagnon - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

14 septembre 2025 CLOTURE DES ENGAGEMENTS PAR GOOGLEFORMS

Par club, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte.

U7F : à partir de 1 joueuse pour participer aux rassemblements

U9F : minimum de 5 joueuses dans la catégorie + 2 U7F possibles (née en 2019)

U11F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U9F possibles (nées en 2017)

U13F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U11F possibles (nées en 2015)

Engagements d'équipe U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Par club ou entente, pour que l'inscription de vos équipes soit pris en compte.

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

U11F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U9F possibles (nées en 2017)

U13F : minimum de 8 joueuses dans la catégorie + 3 U11F possibles (nées en 2015)



**RENTREE DU FOOT FEMININ**

Prévue le dimanche 28 septembre 2025

Réserver aux catégories de U6F (nées en 2020) à U11F (nées en 2015) licenciées ou non.

Lieu : reste à désigner

U10F et U11F (nées en 2016 et 2015) le matin de 10h00 à 12h00

U6F à U9F (nées en 2020 à 2017) l'après midi de 14h00 à 16h00

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F

PLATEAU 3 : 22 novembre 2025 –U9F

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F

RASSEMBLEMENT 3 : 10 janvier 2026 – U7F

PLATEAU 4 : 17 janvier 2026 – U9F

RASSEMBLEMENT 4 : 24 janvier 2026 – U7F

PLATEAU 5 : 31 janvier 2026- U9F

FESTIVAL U9F : Five le 07 février 2026

RASSEMBLEMENT 5 : 07 février 2026 – U7F

PLATEAU 6 : 28 mars 2026- U9F

FESTIVAL U9F : Extérieur le 04 avril 2026

RASSEMBLEMENT 6 : 11 avril 2026 – U7F

FESTIVAL U9F : Beach soccer le 23 mai 2026

RASSEMBLEMENT 7 : 30 mai 2026 – U7F

COURRIERS DES CLUBS

ENT VAFF95/GROSLAY FC

U13F

Mail du 05/09/25

Non prise en compte de votre engagement

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle
Préciser le club porteur ?

VIARMES ASNIERES OL

U13F

Mail du 11/09/25

Non prise en compte de votre engagement.

Je vous invite à compléter le formulaire engagement hors période et à le renvoyer via la messagerie officielle

CORMEILLAIS ACS

U13F

Mail du 17/09/25

Prise en compte de votre engagement en U13F.

Attention : la plage horaire des catégories U11F et U13F est de 9h30 à 11h00 ; tout autre horaire doit être avec
l'accord de votre adversaire

ARGENTEUIL FC

U11F - U13F

Mail du 14/09/25

Non prise en compte de votre engagement.

Compléter votre engagement en utilisant le formulaire « engagement hors période » et à le renvoyer via la





messagerie officielle

MERY-MERIEL FC

U7F et U9F

Mail du 17/09/25

Compléter votre engagement U9F à l'aide du formulaire « engagement hors période U9F » et à le renvoyer via la messagerie officielle.

Votre engagement U7F est validé

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

RAS

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE
--

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critères à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F)

ou 11 joueuses de la catégorie pour les critères à 11 (U15F et U18F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

CLUB				
Stade				
Surface	Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				
	Equipe(s)	Responsable	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F				
U13F				
U15F				
U18F				
Senior F				

Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.

Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine



ENGAGEMENTS PLATEAUX U8F U9F		
INFORMATIONS		
Pour un engagement <u>hors période</u> pris en compte remplir le tableau ci-dessous		
ENGAGEMENT DANS FAL PAR LA COMMISSION FEMININE		
Une équipe peut comporter jusqu'à 8 joueuses U8F-U9F (ou avec 2 joueuses U7F maximum par équipe)		
Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 et être inscrit dans FAL en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli. La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV animation féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.		
CLUB		
Stade		
	Informations	Téléphone
PEUT ACCEUILLIR	OUI	NON
Heure du coup d'envoi à domicile à partir de 9h30		
Surface	Pelouse	Synthétique
Nom et prénom du Responsable technique ou réfèrent féminin		
Accompagnant ou Responsable de la catégorie		
Nombre d'équipes U9F		
Un calendrier est édité dans le PV féminin animation		
Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine		



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assiste : M Renault (Cda)

Absents : M Boultaime – M Konté (Comité). :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





COURRIERS CLUBS

Sannois Fce : Mail du 16-09-25

Pris note de l'engagement de 2 équipes U12 et 2 équipes U14.

Montmorency Futsal : Mail du 17-09-25

Pris note du forfait général de votre équipe Senior 2 en D2 Gr A.

Jeunesse Ecouennaise Futsal : Mail du 22-09-25

Pris note de la modification de jour pour vos rencontres à domicile : le samedi à 12H30.

My Sarcelles Futsal : Mail du 22-09-25

Pris note de votre forfait avisé pour la rencontre Senior D2 du samedi 27-09 contre Goussainville Fc 2.

Montmagny Asfs : Mail du 22-09-25

Pris note de votre forfait non avisé (hors délai) pour la rencontre Senior D2 du lundi 22-09 contre Cergy-Pontoise.

Garges Djibson Asc : Mail du 22-09-25

Pris note de l'engagement d'1 équipe U12 et 1 équipe U14.

Foot Indoor Loisir : Mail du 23-09-25

Pris note du forfait général de votre équipe en Senior D3.

Futsal Club VLB : Mail du 23-09-25

Pris note de la confirmation d'engagement de l'horaire des rencontres pour vos équipes U12 et U14/

Afs Vauréal : Mail du 23-09-25

Pris note de la modification d'horaire pour votre équipe Senior D2 : le vendredi à 21H30.

Deuil-Enghien Fc : Mail du 23-09-25

Pris note du forfait général de votre équipe Senior en D2 Gr A.

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Suite rencontre de Coupe National du 14-09-25 :

Match n° 53534524 : Montmagny Asfs / Sportifs de Garges 2 : **le lundi 20-10-25 à 20H45**

Gymnase de Montmorency indisponible le samedi 22-11 (attestation mairie fournie)

Match n° 53534542 : Montmorency Futsal 1 / Montmagny Asfs 1 : **le samedi 20-12-25 à 18H00**

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ

Match n° 53535075 : Futsal Club VLB 1 / Montigny Lvdb 2 du samedi 20-09-25

Lecture de la feuille de match, équipe de Montigny incomplète en cours de partie.

Futsal Club VLB 1 : **10 Buts 3 Points**

Montigny Lvdb 2 : **0 But -1 Point**



1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 53534836 : Cergy-Pontoise Fc 1 / Montmagny Asfs 2 du lundi 22-09-25

Forfait avisé de l'équipe de Montmagny Asfs 2

Cergy-Pontoise Fc 1 : **5 Buts 3 Points**

Montmagny Asfs 2 : **0 But -1 Point**

Montmagny Asfs : **amende = 30€**

2^{ème} FORFAIT AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 53534833 : Goussainville Fc 2 / My Sarcelles 2 du samedi 27-09-25

Forfait avisé de l'équipe de My Sarcelles 2

Goussainville Fc 2 : **5 Buts 3 Points**

My Sarcelles 2 : **0 But -1 Point**

FORFAIT GÉNÉRAL

SENIOR D2

Deuil-Enghien FC 1 : **amende = 110€**

Montmorency Futsal 2 : **amende = 110€**

SENIOR D3

Foot Indoor Loisir 2 : **amende = 110€**

MODIFICATION D'HORAIRE

SENIOR D2

Afs Vauréal : le vendredi à 21H30

SENIOR D3

Jeunesse Ecouennaise Futsal : le samedi à 12H30





CALENDRIER SENIORS D3 SAISON 2025 / 2026

CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 8)

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
5-janv.-26 au 11-janv.-26	22-sept.-25 au 28-sept.-25	6-oct.-25 au 12-oct.-25	3-nov.-25 au 9-nov.-25	17-nov.-25 au 23-nov.-25	1-déc.-25 au 7-déc.-25	8-déc.-25 au 14-déc.-25
2 - 7 4 - 5 6 - 3 8 - 1	3 - 1 5 - 6 7 - 4 2 - 8	4 - 2 6 - 7 1 - 5 8 - 3	5 - 3 7 - 1 2 - 6 4 - 8	6 - 4 1 - 2 3 - 7 8 - 5	7 - 5 2 - 3 4 - 1 6 - 8	1 - 6 3 - 4 5 - 2 7 - 8
Journée 14	Journée 08	Journée 09	Journée 10	Journée 11	Journée 12	Journée 13
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
11-mai-26 au 17-mai-26	26-janv.-26 au 1-févr.-26	2-févr.-26 au 8-févr.-26	30-mars-26 au 5-avr.-26	9-mars-26 au 15-mars-26	16-mars-26 au 22-mars-26	4-mai-26 au 10-mai-26

DIVISION 3 - GR U		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	582621	FOOT INDOOR LOISIR 2
2	560814	FUTSAL CLUB VLB 2
3	524020	VÉMARS ST WITZ FC 1
4		EXEMPT
5	565187	AJ ENGHEN-DEUIL 1
6	565322	JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL 1
7	519039	EAUBONNE CSM 2
8	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 3

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match.





ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2025 / 2026

CLUBS	N° Affiliation	Plateau U8	Plateau U10	Critérium U12	Critérium U14
AFS VAURÉAL	582623	4	4	2	2
ARRONVILLE FC	549559		1		
ASF ARGENTEUIL	561071	3	3	2	2
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB	850343		2	2	1
AVICENNE ASC	551972	2	2	1	1
CERGY-PONTOISE FC	551988			1	1
COMBO FUTSAL	560866				
ERAGNY FC	511000		1		
ERMONT AmS	551390	2	2		
FOOT INDOOR LOISIR	582621				1
FUTSAL CLUB VLB	560814	2	2	1	1
GARGES DJIBSON FUTSAL ASC	553776	1	1	1	1
JC ACADEMY 95	565321			1	1
LES SPORTIFS DE GARGES	590442				
MARCOUVILLE CITY CP	580882				
MONTMORENCY FUTSAL	590566				
PARIS CDG FUTSAL	564044	1	1	1	1
PARMAIN FUTSAL	551445				1
PERSANAISE CFJ	580869	2	3	2	2
SANNOIS FCE	550552			2	2
VEMARS ST WITZ FC	524020				
		17	22	16	17

La commission n'a pas reçu à ce jour les engagements jeunes des clubs ci-dessous :

Combo Futsal – Les Sportifs de Garges – Marcouville City CP

La commission demande aux clubs ci-dessous de l'informer de l'adresse du gymnase et du jour et l'horaire des plateaux U8 et U10 :

Afs Vauréal – Futsal club VLB – Garges Djibson Asc – Les Sportifs de Garges – Marcouville City CP





CALENDRIER U12 ET U14

CATEGORIE : U12 et U14 Futsal PH 1

GROUPE DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 04-10-25	Sa 11-10-25	Sa 08-11-25	Sa 15-11-25	Sa 29-11-25	Sa 06-12-25	Sa 13-12-25
Di 05-10-25	Di 12-10-25	Di 09-11-25	Di 16-11-25	Di 30-12-24	Di 07-12-25	Di 14-12-25
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
Sa 06-12-25	Sa 11-10-25	Sa 08-11-25	Sa 15-11-25	Sa 29-11-25
Di 07-12-25	Di 12-10-25	Di 09-11-25	Di 16-11-25	Di 30-12-24
2 - 5	3 - 1	4 - 2	5 - 3	1 - 4
4 - 3	5 - 4	1 - 5	2 - 1	3 - 2
6 - 1	2 - 6	6 - 3	4 - 6	5 - 6

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	550552	SANNOIS FCE 1
5		EXEMPT
6	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
7	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
8		EXEMPT

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
2	565321	JC ACADEMY 95
3	582623	AFS VAURÉAL 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5		EXEMPT
6	580869	PERSANAISE CFJ 2

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR C		
1	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 2
2	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
3	550552	SANNOIS FCE 2
4	582623	AFS VAURÉAL 2
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6		EXEMPT

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
2	551972	AVICENNE ASC 1
3		EXEMPT
4	582623	AFS VAURÉAL 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 2
6	551445	PARMAIN FUTSAL AS 1
7	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
8		EXEMPT

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B		
1	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
2	561071	ASF ARGENTEUIL 1
3	582623	AFS VAURÉAL 2
4	565321	JC ACADEMY 95
5	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
6	550552	SANNOIS FCE 1

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B		
1	561071	ASF ARGENTEUIL 2
2	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
3		EXEMPT
4	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
5	550552	SANNOIS FCE 2
6	580869	PERSANAISE CFJ 1





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°1 - Week-end des 04 et 05 Octobre 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 04 Octobre 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal 2 Ermont Ams (1&2) Avicenne Asc 1
Samedi 04 Octobre 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	4	Futsal Club VLB (1&2) Garges Djibson Asc 1 Asf Argenteuil 1

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°1 - Week-end des 11 et 12 Octobre 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 11 Octobre 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal 1 Asf Argenteuil 1 Ermont Ams (1 & 2) Futsal Club VLB 1

Prochaine réunion le Lundi 06-10-25





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Plassart –Lacour.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La version de la FMI 3.9.0.0 est active pour toutes les anciennes tablettes.

Pour les tablettes ANDROID 12 et pour les versions qui suivent, il faut utiliser la version 5.0, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant FMI-core.fff.fr.

Bonne saison à vous !

FORMATION FMI

La CDIF s'est déplacé le samedi 20 septembre 2025 au Stade des Chars à Osny, pour assurer une formation FMI.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).





Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

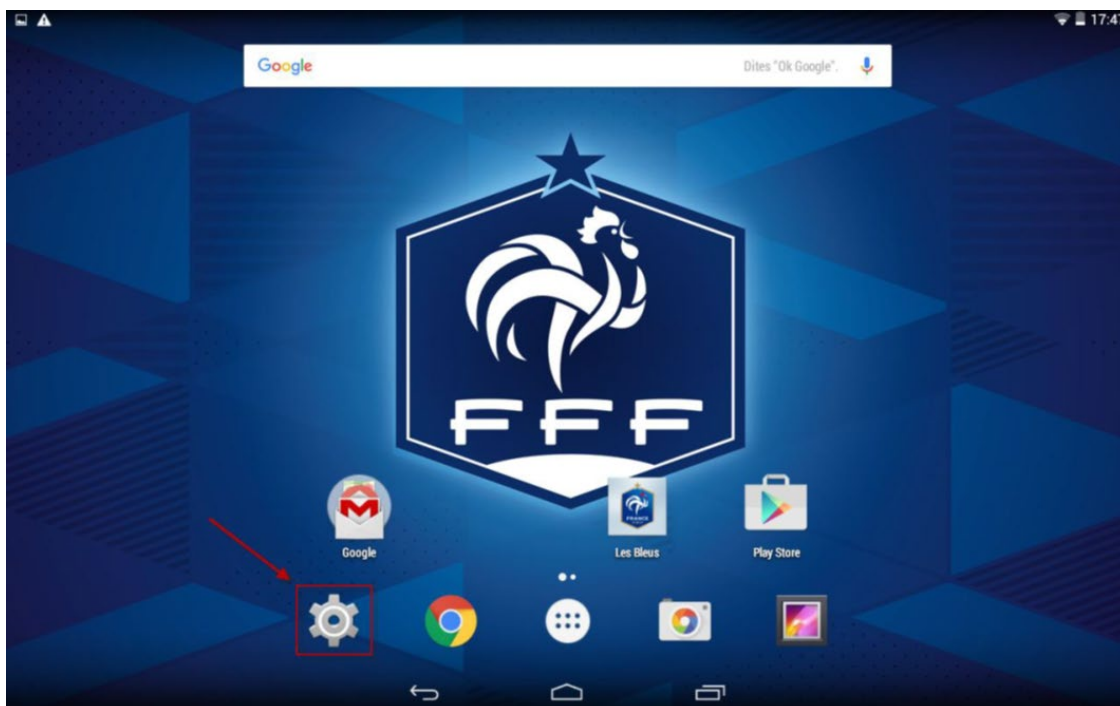
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

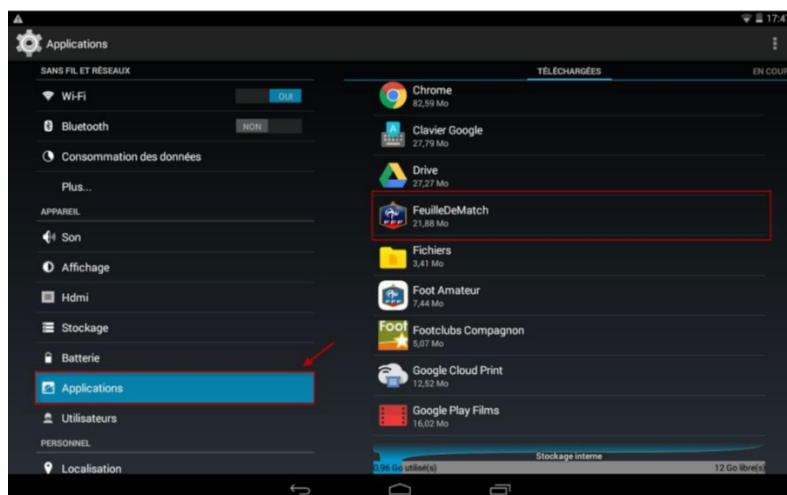
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.

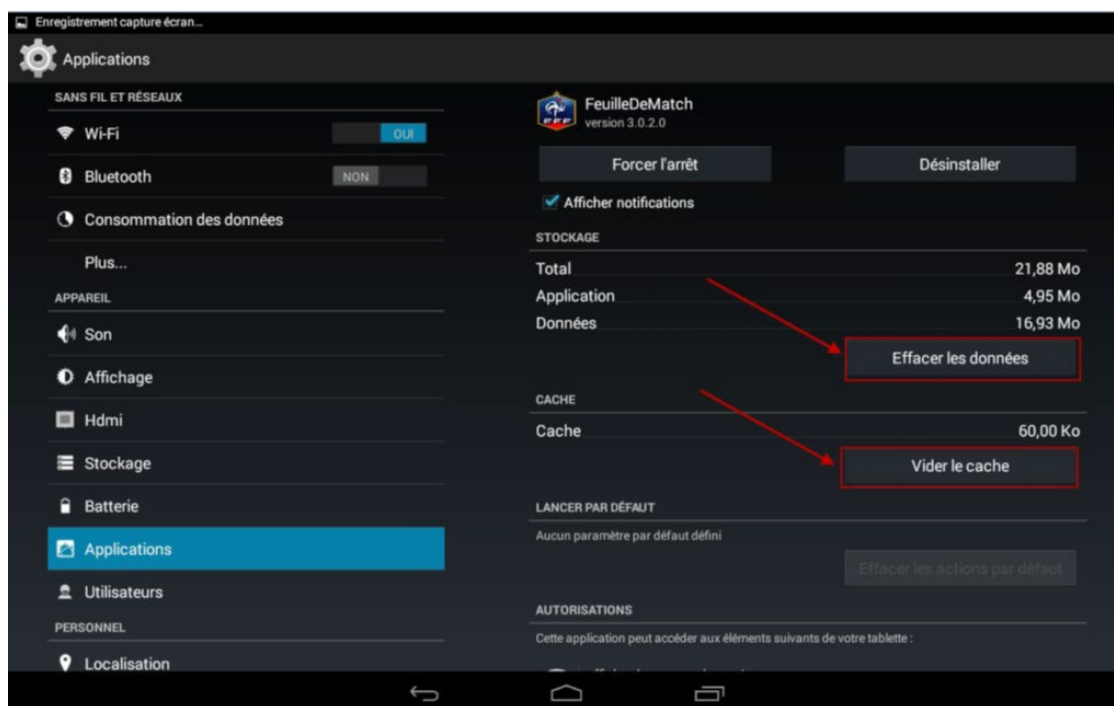




☞ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



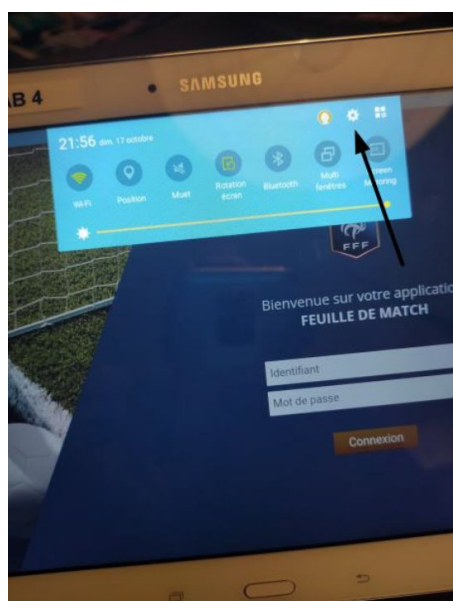
☞ Effacer les données et vider le cache



🔗 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

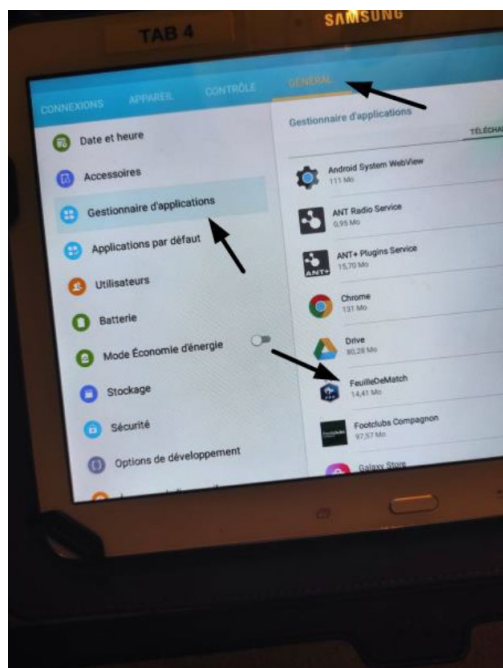
AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

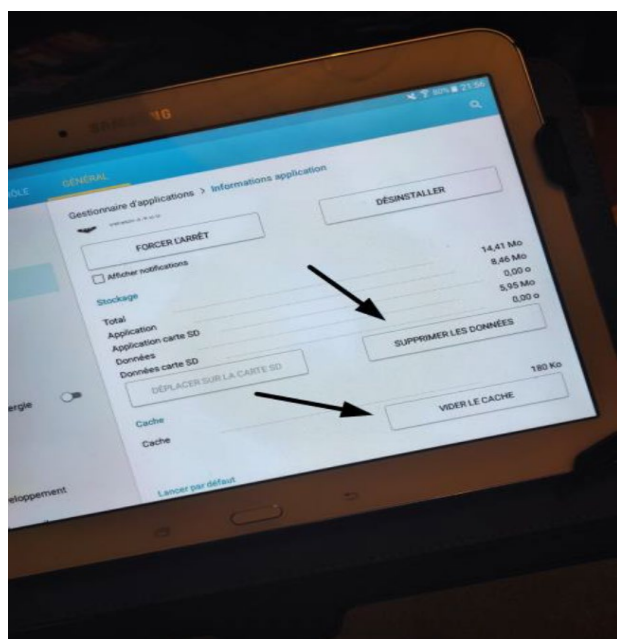


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Lacour – Febvay- Gomes – Plassart.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

Ville de MONSOULT : NNI 954300101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mardi 30 septembre 2025 à 14 h00 au Stade du COSEC, 31 rue Emile COMBRES, pour classement de l'installation.

Ville de PIERRELAYE : NNI 954880101

M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 17 septembre 2025 à 21h30, au Stade MUNICIPAL, Rue du Général DE GAULLE, pour classement de l'éclairage.

Ville de FOSSES : NNI 952500101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 29 septembre 2025 à 10 h00 au Stade Auguste DELAUNE, rue du G.D. TREMBLAY, pour classement de l'installation.





RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.